

Département
Haute-Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 11 octobre 2023

Date d'envoi de la convocation : 3 octobre 2023	<u>Conseillers en exercice</u> : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 18
Délibération n° : 202310-08	<u>Pouvoirs</u> : 1
	<u>Excusés</u> : 12

Objet : Marché supérieur à 40 000€ HT : Mise en œuvre de la fiche action B3.3 « inventaires des zones humides et des mares »

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 11 octobre 2023 à 17h00, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : BERNARD Laurent - BRINGER Jean-Paul -
FILERE Michel - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD
Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** :
SOUVIGNET Bernard **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : RUEL Gilbert
Communauté de Communes des Sucs : PEROTTI Pascal **Communauté de Communes**
Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay**
Rochebaron : FAVIER Christiane - MONCHER Jean-Pierre - MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de Communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe **Communauté de**
Communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude - VALETTE Charles **Communauté de**
Communes des Monts du Pilat : / **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** :
SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Eyrieux** :
ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à Gilbert RUEL)

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

VU le Code de la Commande Publique,

Dans le cadre du Contrat Territorial Loire Montagnes, l'EPAGE Loire Lignon souhaite lancer une étude pour la mise en œuvre de la fiche action B3.3 « inventaires des zones humides et des mares »

La connaissance de la répartition des zones humides ainsi que la hiérarchisation de leur intérêt est un préalable nécessaire à la mise en place d'actions ciblées et efficaces de préservation de ces milieux.

Par le passé, le territoire a fait l'objet de différents inventaires des zones humides. Ainsi, on dénombre environ 450 zones humides inventoriées sur le haut bassin ardéchois de la Loire dont 65 % de 2000 à 2003.

Sur la partie Borne aval, l'inventaire des zones humides réalisé en 2007 est très partiel. La partie Borne amont a bénéficié d'un complément d'inventaire sur les secteurs boisés en 2016. Il est proposé, en accord avec les préconisations du SAGE, de compléter l'inventaire de l'aval de l'ancien territoire de la Borne (soit environ 300 km²) pour toutes les zones humides non identifiées à l'époque à partir de 5000 m². Ce secteur est situé sur le plateau du Devès, qui du fait de sa géologie particulière rend la détection des zones humides difficile.

Ces inventaires servent également de base à la contractualisation de MAEC spécifiques zones humides.

Une mise à jour est primordiale afin d'engager des fonds publics de manière la plus pertinente possible.

Il est à noter qu'aucun réseau de mares n'est identifié sur le territoire et que ce réseau pourrait permettre d'améliorer le maillage du territoire et de préserver une trame bleue fonctionnelle. C'est pourquoi, en parallèle à l'inventaire des zones humides, il convient de travailler sur un inventaire des mares.

Cela permettra de considérer le réseau de zones humides dans sa totalité.

L'objet de la mission est de définir des enveloppes de probabilité de zones humides, sur les secteurs qui en sont dépourvus puis d'identifier les milieux humides effectifs, de caractériser et de délimiter les zones humides d'une superficie supérieure à 0.5ha sur près du tiers du territoire du Contrat Territorial Loire Montagnes situé à l'aval de la Borne et de ses affluents.

Le but étant d'avoir un aperçu du fonctionnement hydrologique des têtes de bassin versant et des zones à prioriser pour leur préservation et/ou restauration. Cette priorisation se fera en interne par le maître d'ouvrage.

Le marché sera alloté et décomposé comme suit :

- Lot 1 : Inventaires des zones humides en Haute Loire (secteur Borne Aval, amont et Dolaizon),
- Lot 2 : Inventaire des zones humides sur la partie ardéchoise du Contrat Territorial Loire Montagnes
- Lot 3 : Inventaire des mares

• - **Montant prévisionnel de l'étude** : 183 000 €

•

• - **Début de l'action** : Janvier 2024 pour une durée de 24 mois

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de la fiche action comme défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président de l'EPAGE Loire Lignon à lancer la consultation et à signer les marchés dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et tous documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus en section de fonctionnement du budget primitif 2024 de l'EPAGE Loire Lignon.

Fait le 11 octobre 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIÈRE

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État